

# 12<sup>ÈME</sup> AFRECON

GABORONE, BOTSWANA  
22-25 SEPTEMBRE 2015

## PLAN D'ACTION RÉGIONAL DE L'ISP POUR 2015-2018

### AFRIQUE ET PAYS ARABES



SOLIDARITÉ • FORCE • SERVICES

QUESTIONS PRIORITAIRES	OBJECTIFS	ACTIONS	ACTIVITÉS PRIORITAIRES	STRUCTURE CHARGÉE DE LA MISE EN OEUVRE, DU SUIVI ET DE L'ÉVALUATION
<p><b>1. LUTTE CONTRE LA PRIVATISATION AUX NIVEAUX NATIONAL, SOUS-RÉGIONAL ET RÉGIONAL</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'appuyer sur les réseaux sectoriels pour lutter contre la privatisation dans la région</li> <li>• Promouvoir des solutions alternatives à la privatisation</li> <li>• Utiliser des études de cas pour soutenir les campagnes de lutte contre la privatisation</li> </ul>	<p>La privatisation constitue l'une des menaces essentielles de nos droits et intérêts. L'ISP et ses affiliés, ainsi que quelques partenaires de la société civile, ont pu réduire son impact, notamment dans les secteurs de l'eau et de l'énergie. Mais d'autres secteurs, tels que la santé et les municipalités, ont été plus touchés. C'est pourquoi nous devons non seulement redoubler d'effort dans ces domaines, mais également:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Reconnaître que les partisans de la privatisation coordonnent mieux leurs actions, ont plus de ressources et opèrent aux niveaux local, national, régional et mondial. Ils se servent de moyens diversifiés pour promouvoir la privatisation : les accords de libre-échange, les financements de bailleurs de fonds, les pressions sur les budgets publics, l'intervention des ambassades, les missions des opérateurs commerciaux et bien d'autres.</li> <li>2. Faire échouer leurs actions en offrant toute une gamme d'outils disponibles et ce, de manière coordonnée: mener des campagnes retentissantes au niveau local/national contre la privatisation; faire des recherches approfondies sur les effets néfastes de la privatisation, notamment sur la corruption, les partisans de la privatisation, leurs comportements dans les différents secteurs, régions et pays ; nouer de solides alliances avec les mouvements sociaux et influencer les gouvernements clés ainsi que les institutions internationales.</li> <li>3. Renforcer nos capacités et partager les bonnes pratiques en matière de lutte contre la privatisation.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>a. Soutenir les efforts des syndicats pour freiner la privatisation à travers nos réseaux sectoriels et les structures régionales, tout en sollicitant le soutien d'autres régions.</li> <li>b. Investir dans les capacités à identifier les secteurs et les enjeux, et à mobiliser les membres et les partenaires de la coalition.</li> <li>c. Se doter de ressources et de mécanismes pour réagir rapidement par les campagnes.</li> <li>d. Actualiser les plans de travail nationaux, sous-régionaux et régionaux en se focalisant spécifiquement sur les différentes étapes d'une campagne de lutte contre la privatisation.</li> <li>e. Identifier les grandes institutions de recherches ainsi que les acteurs de la société civile qui militent en faveur de la prestation de services publics.</li> <li>f. Continuer de soutenir les campagnes internationales, régionales et nationales en faveur d'une justice fiscale, dans le cadre d'une campagne globale pour une politique fiscale plus équitable, notamment celle sur l'imposition des entreprises, dénoncer l'évasion fiscale et lutter pour démanteler les paradis fiscaux.</li> <li>g. Examiner les traités commerciaux qui favorisent la privatisation et ne respectent pas les droits syndicaux.</li> <li>h. Promouvoir la requalification des travailleurs/euses afin d'améliorer les possibilités d'emploi dans les cas où le licenciement est inévitable.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les affiliés</li> <li>• Les réseaux</li> <li>• Les bureaux sous-régionaux et régionaux</li> <li>• L'Unité de recherche de l'ISP</li> </ul>

QUESTIONS PRIORITAIRES	OBJECTIFS	ACTIONS	ACTIVITÉS PRIORITAIRES	STRUCTURE CHARGÉE DE LA MISE EN OEUVRE, DU SUIVI ET DE L'ÉVALUATION
<p><b>2. PROMOUVOIR LES DROITS SYNDICAUX ET HUMAINS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller à ce que les droits des travailleurs/euses soient effectivement protégés</li> <li>• Veiller à ce que les normes internationales du travail soient ratifiées et appliquées</li> <li>• Œuvrer à réduire les cas de violation des droits syndicaux dans la région</li> <li>• Plaider en faveur de législations protectrices des intérêts des travailleurs/euses</li> <li>• Signaler au BIT tout cas de violation des droits syndicaux</li> </ul>	<p>Nous continuerons de lutter contre les violations des droits syndicaux en mettant la pression sur les gouvernements et en exposant leurs actions dans les médias, auprès du BIT et d'autres institutions. Nous devons rapidement améliorer nos stratégies de riposte dans les cas les plus urgents, notamment en faisant bon usage du manuel de l'OIT sur le mécanisme d'examen des rapports, de manière à pouvoir plaider la cause de nos membres. Nous devons également faire bon usage de <i>LabourStart</i> afin de mener des campagnes sur la violation des droits syndicaux.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Elaborer un programme pertinent et l'intégrer dans toutes nos actions, surtout dans les secteurs.</li> <li>2. Promouvoir la ratification et la mise en application des normes internationales du travail dans les services publics, notamment les Conventions 87, 98, 151 et 154;</li> <li>3. Faire un suivi sur les plaintes déposée auprès de la Commission d'application des normes du BIT;</li> <li>4. Utiliser les accords régionaux et internationaux pour promouvoir les droits des travailleurs/euses du secteur public;</li> <li>5. Œuvrer à la promotion de l'égalité et l'égalité des salaires (hommes/femmes) dans les services publics.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>a. Demander à chaque syndicat de nommer une personne ressource chargée de traiter tout dossier urgent relatif aux droits syndicaux.</li> <li>b. Coordonner les activités des affiliés de l'ISP et les aider à les exécuter à l'occasion de la Conférence Internationale du Travail, à Genève, qui porte essentiellement sur les Conventions 87, 98, 151 et 154. Coordonner les actions régionales à l'avance.</li> <li>c. Lancer une stratégie des droits syndicaux pour les premiers intervenants dans le cadre du plan de travail sectoriel de la région.</li> <li>d. S'appuyer sur les réseaux sectoriels existants pour promouvoir et protéger les droits syndicaux.</li> <li>e. Mener des campagnes pour faire adopter des législations progressistes dans les pays où les travailleurs/euses du secteur public ne jouissent pas encore du droit de former et/ou d'adhérer à un syndicat.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les affiliés</li> <li>• Les réseaux</li> <li>• Les bureaux sous-régionaux et régionaux</li> </ul>

QUESTIONS PRIORITAIRES	OBJECTIFS	ACTIONS	ACTIVITÉS PRIORITAIRES	STRUCTURE CHARGÉE DE LA MISE EN OEUVRE, DU SUIVI ET DE L'ÉVALUATION
<p style="text-align: center;"><b>3.</b> <b>L'ORGANISATION ET LE RECRUTEMENT</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer des syndicats forts, démocratiques et indépendants dans la région</li> <li>• Renforcer le pouvoir des syndicats et augmenter leurs sources de revenus</li> <li>• Veiller à augmenter les effectifs dans les pays membres</li> </ul>	<p>Opérer un changement positif par des campagnes de recrutement et d'organisation des membres afin qu'ils deviennent autonomes et capables de militer en toute indépendance. Ceci permettra:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. A l'ISP d'axer ses actions sur les secteurs, les coordonner, et de veiller à ce que les questions transversales, notamment celles liées au genre, aux jeunes et à l'influence des Institutions Financières Internationales (IFIs), soient également prises en compte dans les plans d'action sectoriels.</li> <li>2. Nous établirons un lien direct entre nos activités et la campagne de l'ISP sur les Services Publics de Qualité, et nous veillerons surtout à la promotion des services publics dans les secteurs sociaux, le secteur de la santé, l'eau, l'énergie, l'éducation et la gestion des déchets. Nous devons axer nos efforts sur ces secteurs non seulement pour plus d'efficacité, mais également pour recruter plus de membres et mieux les organiser.</li> <li>3. La prise en compte de la question de l'égalité entre les sexes reste au cœur des préoccupations de l'ISP. Tous les plans de travail sectoriels doivent prévoir une composante sur le genre.</li> <li>4. Les actions de l'ISP en matière de privatisation et travail précaire dans les secteurs de la santé et des services sociaux se focaliseront particulièrement sur les répercussions disproportionnées dont les femmes sont victimes.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>a. Œuvrer à l'identification des affiliés potentiels et leurs défis. Dégager des stratégies de recrutement et de syndicalisation.</li> <li>b. Identifier les opportunités de renforcement des structures sectorielles régionales et sous-régionales.</li> <li>c. Préparer des plans de travail sectoriels aux niveaux national, sous-régional et régional en vue de la mise en œuvre des axes prioritaires de l'ISP.</li> <li>d. Identifier dans chaque pays, sous-région et secteur, les syndicats les plus influents, qui peuvent prêter main forte et prodiguer des conseils.</li> <li>e. Participer aux réunions de la Commission sur la condition de la femme des Nations Unies et coordonner les diverses activités visant à lutter contre la violence faite aux femmes.</li> <li>f. Veiller à ce que les jeunes soient représentés dans les Comités Nationaux de Coordination (CNC), ainsi que lors des réunions des SUBRAC et AFREC.</li> <li>g. Créer une base de données et, le cas échéant, commanditer une étude pour mieux comprendre les enjeux des jeunes, notamment en ce qui concerne leurs effectifs, le profil des jeunes activistes et des dirigeants au sein des affiliés, les emplois qu'ils occupent souvent dans les services publics.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les affiliés</li> <li>• Les réseaux</li> <li>• Les bureaux sous-régionaux et régionaux</li> </ul>

QUESTIONS PRIORITAIRES	OBJECTIFS	ACTIONS	ACTIVITÉS PRIORITAIRES	STRUCTURE CHARGÉE DE LA MISE EN OEUVRE, DU SUIVI ET DE L'ÉVALUATION
		<p>Les axes prioritaires du programme de l'ISP sur la migration s'articulent, entre autres, autour de la sensibilisation et le recrutement des travailleurs/euses migrants, la prise en compte de la question de l'éthique lors des recrutements et la régulation des agences de recrutement. L'ISP peut s'inspirer de l'expérience acquise dans les secteurs de la santé et des services sociaux et les répliquer ailleurs, notamment dans les secteurs de l'énergie, de l'eau et de la gestion des déchets, où les travailleurs/euses migrants sont majoritaires.</p> <p>5. De même, les jeunes travailleurs/euses occupent plus les emplois précaires. C'est pourquoi des stratégies doivent être développées pour les intégrer dans le secteur formel et les syndiquer.</p> <p>6. Les commissions consultatives sous-régionales (SUBRACs) et le Comité exécutif régional pour l'Afrique et les Pays arabes (AFREC) doivent continuer d'assurer le suivi et l'évaluation des stratégies de renforcement des syndicats affiliés.</p> <p>7. Le mouvement syndical fait l'objet d'attaques dans plusieurs pays. Les syndicats des services publics sont souvent les plus forts et sont particulièrement les plus visés. Nos membres font notre force et nous devons aider tous les syndicats à développer tant leurs effectifs que leurs capacités. Le recrutement des membres sera présent dans toutes nos activités. Notre objectif pour les cinq prochaines années sera d'accroître les effectifs de nos affiliés en recrutant 500.000 nouveaux membres. Il s'agira également d'augmenter le nombre des affiliés de l'ISP et d'accueillir dans la famille les syndicats qui hésitent toujours à se joindre à nous.</p>	<p>h. Proposer la création d'un réseau de jeunes, en s'inspirant des réseaux existants au niveau local et régional, et l'intégrer dans les secteurs.</p> <p>i. Œuvrer à l'élaboration d'un manuel de recrutement et de syndicalisation pour la région.</p> <p>j. Encourager les petits syndicats faibles à réaliser l'ultime objectif qu'est celui de la fusion.</p> <p>k. Élaborer des stratégies permettant de limiter les activités des agences de recrutement qui vont bien souvent à l'encontre des initiatives de recrutement syndical.</p>	

QUESTIONS PRIORITAIRES	OBJECTIFS	ACTIONS	ACTIVITÉS PRIORITAIRES	STRUCTURE CHARGÉE DE LA MISE EN OEUVRE, DU SUIVI ET DE L'ÉVALUATION
<p><b>4. PROMOUVOIR LA SOLIDARITÉ SYNDICALE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aider les affiliés à comprendre et à accepter le concept de solidarité</li> <li>• Inculquer la culture de solidarité et d'entraide dans la région</li> <li>• Identifier les différentes formes de solidarité</li> </ul>	<p>La région doit mieux coordonner ses activités/actions de solidarité et faire en sorte que les affiliés jouissent des avantages d'une telle coordination. Il faut donc intervenir et signer des accords bilatéraux et tripartites dans la région. Ceci permettra d'identifier les lacunes et de renforcer les initiatives existantes.</p> <p>Mais, alors que des efforts sont en cours pour corriger ces lacunes, il est nécessaire d'améliorer la communication avec et entre les affiliés. Ceux qui occupent des postes de responsabilité au niveau des affiliés n'ont pas le temps d'analyser les sollicitations des autres affiliés et n'arrivent pas à leur exprimer promptement leur solidarité. Ainsi, la culture de la solidarité en pâtit.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Développer un modèle de solidarité, qui, loin de se limiter uniquement aux programmes d'aide financière, viendra renforcer les notions de base du syndicalisme, plutôt que de perpétuer la dépendance vis-à-vis des donateurs. Il faudra recenser les différentes formes de solidarité, notamment celle exprimée dans le cadre d'une Réponse Rapide ou d'échanges bilatéraux et tripartites.</li> <li>Créer des systèmes efficaces de communication en vue de permettre aux affiliés d'exprimer rapidement leur solidarité en cas de besoin.</li> <li>Evaluer les capacités de communication des affiliés afin d'identifier les lacunes et les corriger. La région a besoin d'explorer davantage la capacité des affiliés à s'appuyer sur les réseaux sociaux et exploiter les magazines et sites web.</li> <li>Nous proposons une révision de la procédure actuelle régissant le fonds de solidarité régional afin qu'il puisse mieux répondre aux besoins de des affiliés.</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les affiliés</li> <li>• Les réseaux</li> <li>• Les bureaux sous-régionaux et régionaux</li> </ul>

QUESTIONS PRIORITAIRES	OBJECTIFS	ACTIONS	ACTIVITÉS PRIORITAIRES	STRUCTURE CHARGÉE DE LA MISE EN OEUVRE, DU SUIVI ET DE L'ÉVALUATION
<p><b>5. INFLUENCER LES POLITIQUES RÉGIONALES ET SOUS-RÉGIONALES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etre familier avec les techniques de formulation des politiques appliquées par les institutions régionales</li> <li>• Demander à se faire représenter en tant que partie prenante dans ces institutions</li> <li>• Jouer un rôle influent dans le processus de formulation des politiques dans la région</li> </ul>	<p>L'on constate que, dans la région, les institutions sous-régionales et régionales jouent un rôle important dans le processus de formulation des politiques qui affectent la vie des syndicats et celle de leurs militant(e)s. D'où la nécessité pour la région de mettre la pression sur les membres des instances dirigeantes au niveau national, et ce de manière coordonnée, en vue d'influencer leurs politiques.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>a. Etablir le calendrier des sommets/ réunions des Chefs d'Etat, de réunions ministérielles ainsi que des blocs communautaires dans la région, en vue de promouvoir davantage la solidarité et de mener des campagnes dans ce sens.</li> <li>b. Nouer des alliances avec d'autres organisations syndicales régionales, notamment la CSI-Afrique, l'Organisation de l'Unité Syndicale Africaine, afin d'influencer les changements politiques au niveau de l'Union Africaine.</li> <li>c. Assurer le suivi des négociations et discussions sur les Accords de Partenariat Economique (APE)</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les affiliés</li> <li>• Les réseaux</li> <li>• Les bureaux sous-régionaux et régionaux</li> <li>• L'Unité de recherche de l'ISP</li> </ul>

